

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2024

QUESTIONS ECRITES

À l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 15 avril 2024 les questions écrites de la part de M. Pascal Gislais :

« Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint mes questions pour l'AG, elle concerne Euroapi. Sanofi s'est débarrassé de sa chimie sachant pertinemment que le portefeuille était vieillissant, peu compétitif et cherchant déjà des fournisseurs alternatifs pour les principes actifs.

Comment Sanofi peut d'un côté clamer sa préférence européenne voire française (interviews de madame Deverloy) et de l'autre côté diminuer ses volumes achetés chez Euroapi et qualifier des fournisseurs indiens ou chinois (Fexofenadine, metamizole, Sevelamer ...) ?

Comment Sanofi peut laisser arrêter la production de principes actifs stratégiques comme le ketoprofène, metamizole, dalbavancine, roxithromicine....., produits pour lesquels il n'y aura plus de producteurs en Europe ; on se trouvera lié aux chinois et aux indiens ! »

Réponse aux questions écrites :

« Post-COVID, la création d'EuroAPI était motivée par la volonté de Sanofi de créer un leader européen des principes actifs pharmaceutiques (API) afin de contribuer à sécuriser les capacités de fabrication et d'approvisionnement d'API essentiels aux patients, en Europe et au-delà. L'indépendance vis-à-vis de Sanofi devait libérer l'entreprenariat, la capacité d'investissement et l'attractivité pour des clients tiers, certains étant des concurrents de Sanofi.

Au moment de l'introduction en bourse, l'activité des sites industriels transférés au sein d'EuroAPI était à plus de 50 % pour des clients tiers et non pour Sanofi, avec certes une disparité selon les sites.

EuroAPI fournissait alors à Sanofi ≈50 familles produits (≈85 références, principalement des API et quelques intermédiaires), dont très peu d'entre eux avaient une source alternative qualifiée. Cette situation a peu évolué depuis l'introduction en bourse, même si Sanofi continue de développer des sources alternatives, en qualifiant des fournisseurs dans le monde entier, comme pour tous ses produits majeurs.

Depuis l'introduction en bourse

Concernant le chiffre d'affaires d'EuroAPI réalisé avec Sanofi, il est resté stable entre 2022 et 2023. Il est attendu en légère baisse en 2024 du fait de la compétition des produits Sanofi avec les génériques et de la baisse de la demande, sachant toutefois que certaines baisses de volumes sont compensées par des hausses de prix.

Afin de simplifier son portefeuille et moderniser son outil industriel, Sanofi a cédé certains produits finis (fabriqués à partir d'API fournis par EuroAPI), mais principalement à des laboratoires européens. Ces cessions incluent essentiellement des corticoïdes. Ces cessions sont sans impact court-terme pour EuroAPI, car les contrats de fournitures sont systématiquement transférés au repreneur pour une durée d'au moins 3 ans. A noter que Ketoprofen et Metamizole n'ont pas été désinvestis, et qu'EuroAPI est le seul fabricant européen de Roxithromycine.

EuroAPI a récemment décidé de rationaliser son portefeuille, dans une approche d'amélioration de sa rentabilité, avec des impacts potentiels significatifs sur certains produits des listes critiques en France et en Europe. Sanofi travaille actuellement à un plan de sécurisation de ces produits. »

* * *